

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix-sept, le Mardi vingt-sept Juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. HEMART, CRINON, DARRAGON, SELLIER SAUVAL, CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, FORESTIER, JACOILLOT, HOUARD, DENANCY, VELCIN, BENEDICTO-MILLA, LHEUREUX ROCHOWIAK et BOYER.

POUVOIRS:

M. HEBERT à M. DARRAGON; Mme HENOCQ à Mme SELLIER;

M. HARY à Mme CRINON.

ABSENTS: FAUVEAUX, COURTOT (excusés), BASILLE, ROC et PORTRAIT.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
- 3. Présentation du compteur électrique communicant par ENEDIS ;
- 4. Compte de gestion du Receveur municipal;
- 5. Compte administratif 2016;
- 6. Affectation des résultats ;
- 7. Budget supplémentaire 2017;
- 8. Travaux d'aménagement de la route de Rouen : Projet de convention de Fonds de concours ;
- 9. Politique Territoriale du Département de la Somme : Demande d'aide Financière pour les travaux de l'école ;
- 10. Acquisition d'un appareil pour procès-verbaux électroniques pour la Police municipale : Demande de subvention ;
- 11. Installation provisoire du CRCA sur le parking route de Rouen : Projet de convention d'utilisation du domaine public ;
- 12. Convention Infracos;
- 13. Modification de l'indemnité des élus ;
- 14. Proposition d'adhésion à la Plateforme multi-services d'Amiens Métropole ;
- 15. Subvention aux associations : ajustement ;
- 16. CPIE convention 2017;
- 17. Rapport annuel sur les marchés publics ;
- 18. Rapport annuel sur les opérations immobilières ;
- 19. Formation des élus : débat annuel et tableau récapitulatif ;
- 20. Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2018;
- 21. Questions orales.

Celui-ci est abordé de suite :

1. Désignation du secrétaire de séance

Melle BENEDICTO-MILLA est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Mme Rochowiak ne participe pas).

3. Présentation du compteur électrique communicant par ENEDIS :

M. Cavigioli et Mme Quentin représentant la Direction Territoriale de la Somme d'ENEDIS présentent aux Conseillers municipaux le compteur communicant « Linky ».

Enedis (anciennement Erdf) a en effet souhaité pouvoir échanger avec les Elus des Communes et répondre à l'ensemble des questionnements liés aux risques évoqués par les médias (incendie, électromagnétisme ou encore sécurité des données).

Le déploiement est programmé au mois de novembre 2017. Une campagne d'information est prévue par le Distributeur. Ainsi, chaque abonné sera contacté par la Société SAT pour une prise de rendezvous. Cette intervention est gratuite.

M. Jacoillot s'interroge sur la sécurité informatique des données collectées.

- M. Denancy évoque un problème de fiabilité des index relevés.
- M. Hémart demande comment est prévue la gestion des personnes placées sous assistance respiratoire.
- © Ces personnes sont recensées auprès de la Préfecture et sont classées « hors circuits » et traitées prioritairement en cas de problème... Certaines d'entre elles sont tenues d'être équipées de groupe électrogènes en cas de panne.
- M. Cavigioli rappelle qu'en aucun cas, des coupures pour impayés n'interviendront à distance.
- M. Bon demande si le compteur impactera les mensualisations des factures (en raison du relevé réel)
- M. Cavigioli rappelle qu'Enedis est le distributeur d'électricité et par conséquent ne facture jamais le coût du transport aux abonnés. Il n'y a donc aucune incidence.

Mme Rochowiak demande où vont être déployés les « concentrateurs » évoqués lors de la présentation.

- Ces dispositifs, chargés de collecter l'ensemble des données sur un secteur donné seront placés dans chaque armoire présente dans la commune.
- M. Boyer indique que certaines communes se sont montrées hostiles au déploiement de Linky sur leur territoire.
- Il est indiqué que les communes n'ont pas compétence pour se prononcer sur ce sujet. Des Jurisprudences existent.





Le compteur Linky, tout simplement



ERDF, devenue Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers.

Le nouveau compteur en quelques mots

Après les compteurs bleus et compteurs blancs électroniques, le compteur Linky est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

Tout savoir sur le remplacement et l'installation

Enedis vous accompagne pour vous informer au mieux quant au remplacement du compteur d'électricité.

Lors du remplacement du compteur sur votre commune, un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris avec vous.

Enedis est particulièrement attentive à la qualité de la prestation réalisée par ces entreprises de pose, et a mis en place de nombreux contrôles. Les équipes d'Enedis sont présentes aux côtés des entreprises de pose et restent à votre écoute.



30 minutes en moyenne d'intervention

Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (radio-réveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.



Aucun travaux d'aménagement nécessaires Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.



Intervention complètement gratuite assurée par un technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.



- L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité.
- Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.

Le compteur **Linky**, tout simplement



La question de la santé

Le CPL c'est quoi?

Le CPL consiste à envoyer des informations sous forme de signal électrique qui circule dans les câbles du réseau électrique jusqu'à Enedis

Le CPL est une technologie employée depuis 50 ans par des millions de personnes dans le monde. Elle est utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques.

Quelle exposition aux champs électromagnétiques ?

Comme tout appareil ou signal électrique, le compteur et le signal CPL produisent un champ électromagnétique qui se dissipe avec la distance. Selon l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR): « le compteur Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant ».



Des mesures ont-elles été effectuées ?

Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en 2013', le compteur communicant respecte l'ensemble des normes en vigueur concernant l'exposition aux champs électromagnétiques et notamment les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ANFR, agence publique reconnue, spécialiste des champs électromagnétiques l'a confirmé récemment. Les mesures qu'elle

a réalisées en laboratoire et chez des particuliers montrent que le champ électrique varie entre 0,25 et 0,8 volt par mètre (V/m) à 20 cm, même en communication, soit très en dessous de la valeur limite réglementaire de 87 V/m.

Pour en savoir plus : www.anfr.fr *Décision N° 354321 du 20 mars 2013

La vie privée

Quelles données enregistre votre compteur?

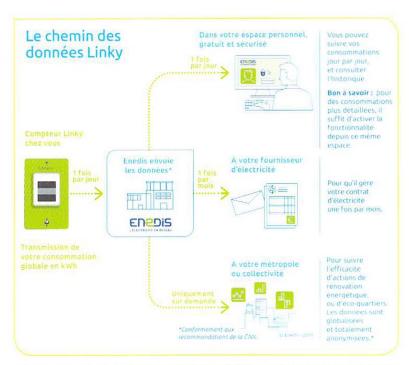
Tout comme l'ancien matériel, le nouveau compteur mesure simplement la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne connaît ni la consommation de votre télévision ou de votre lavevaisselle, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

Mes données peuvent-elles être vendues ?

Vos informations personnelles vous appartiennent. Aucune ne peut être transmise à un tiers sans votre accord explicite. Enedis respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL'.

Mes données sont-elles sécurisées ?

Oui. Cryptées, elles sont transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSSI". Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper, détecter et juguler toute tentative d'intrusion (équipes dédiées, zones de sécurité...).



*CNIL : Commission Nationale de l'informatique et des libertés — **ANSSI : Agence Nationale des Systèmes d'Information

Le compteur **Linky**, tout simplement



La pose du compteur est-elle obligatoire?

A qui appartient le compteur?

Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas.

Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

Ce changement de compteur est-il obligatoire?

Oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an.

De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire



Un projet industriel majeur en France



- 5 000 emplois créés pour réaliser la fabrication et l'assemblage des compteurs. Enedis a retenu 6 constructeurs, dont les usines sont basées en France, pour réaliser la fabrication des compteurs communicants.
- 5 000 emplois dédiés au remplacement des compteurs. La pose des nouveaux compteurs a été confiée à plus de 80 entreprises partenaires, directement implantées dans les bassins d'emploi locaux. L'ensemble des techniciens de pose a suivi des formations adaptées.
- Au total, ce sont 10 000 emplois non délocalisables qui vont être créés sur 6 années consécutives, en France.
- Le recyclage des anciens compteurs sera réalisé en France, en grande partie par des entreprises du secteur protégé, et génèrera une source d'activité importante.

Dénonçons les rumeurs et fausses informations

Enedis va pouvoir couper l'électricité à distance sans prévenir le client

FAUX

Le nouveau compteur déclenche des incendies

FAUX

L'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes rencontrant des difficultés pour financer leurs factures d'électricité (ex : situation d'impayés). Aujourd'hui, comme hier, Enedis réalise l'acte de coupure d'électricité uniquement sur demande des fournisseurs d'électricité et après avoir rencontré le client concerné.

L'installation du compteur modifie mon contrat avec mon fournisseur d'électricité

FAUX

Les termes de votre contrat restent inchangés. Le remplacement du compteur n'entraine ni le changement du fournisseur ni la modification du contrat (ex si vous avez souscrit l'offre heures pleines / heures creuses, vous la conservez). Ce compteur ne présente aucun défaut pouvant provoquer un incendie. Le matériel a subi de nombreux tests constructeurs et dans le laboratoire d'Enedis. Il faut rappeler que le risque d'incendie peut exister pour tout matériel ou installation électrique. Il est totalement indépendant du type de compteurs posés. S'agissant de la pose d'un compteur, la qualité du geste technique « de serrage mécanique » des câbles d'arrivée électrique est primordiale. Une sensibilisation particulière est réalisée lors de la formation des techniciens de pose équipés d'un instrument permettant de réaliser parfaitement ce geste technique.

Le compteur communicant augmente ma facture

FAUX

Pour l'installation de ce compteur vous n'avez rien à payer. Les frais de cette Intervention sont pris en charge par Enedis. Un compteur Linky compte exactement la même énergie et de la même facon qu'un ancien compteur.

Le compteur **Linky**, tout simplement



Pourquoi remplacer les compteurs?

Tous les jours, Enedis amène l'électricité dans les foyers grâce aux câbles électriques qui arrivent aux compteurs de chaque habitation

Ce réseau électrique que nous connaissons répond aux usages actuels de l'électricité: chauffage, cuisson, eau chaude, lumière. Mais les besoins évoluent, et de nouvelles formes de consommation et de production apparaissent.

Ainsi, nous pouvons tous devenir producteur

d'électricité, en installant, par exemple, des panneaux solaires sur notre toit. Or, la production d'énergies renouvelables, solaire ou éolienne, dépend de la météo et ne peut donc être contrôlée.

Nous pouvons aussi utiliser un véhicule électrique pour nos déplacements. Un véhicule qu'il faudra recharger régulièrement pour assurer son autonomie. Mais en mode de rechargement rapide (1 à 2h), la puissance nécessaire pour recharger le véhicule équivaut à l'appel de puissance électrique d'un immeuble entier!

Demain, ces comportements nouveaux seront de plus en plus développés. C'est pour répondre à cette évolution attendue qu'Enedis doit moderniser son réseau électrique. Et cela passe par l'installation du compteur communicant sur l'ensemble du territoire.

EN PLUS DE PRÉPARER L'AVENIR DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ, LE COMPTEUR VOUS APPORTE DE RÉELS AVANTAGES EN TANT QUE CONSOMMATEUR :

Avec Linky

Sans Linky

Un emménagement simplifié

Vous aurez l'électricité en moins de 24H

Le coût de cette opération sera diminué et sera à terme de 13,20 €. Le prix d'autres prestations sera également en baisse

La mise en service électrique s'effectue en **5 jours ouvrés,** pour un coût de 27,30€.

Un relevé de consommation sans dérangement

Le relevé du compteur s'effectue à distance et sans rendez-vous.

La relève compteur nécessite souvent un RDV (2 fois par an) : le client doit donc être présent sur un créneau de 4 heures

Une détection des pannes plus rapide

Les pannes réseau seront détectées **plus tôt**, les diagnostics seront facilités et les interventions **plus rapides.**

Aujourd'hui, Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent Enedis pour signaler une panne.

Une maîtrise de ma consommation facilitée

Un meilleur suivi de sa consommation est possible grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr

La consommation d'électricité ne peut être connue **que tous les 6 mois**.





les 6 m

Les compteurs communicants dans le monde

Selon une étude du Cabinet Navigant Research, le nombre de compteurs communicants dans le monde passera à presque 1,1 milliard en 2022.

L'Europe, le Canada, les Etats-Unis, la Chine sont tous dans une démarche de déploiement de compteurs communicants. Actuellement, plus de 313 millions de compteurs sont déjà installés.

En Europe, plusieurs pays ont terminé leur déploiement : Suède, Italie, Finlande. Quant à l'Allemagne, elle a bien décidé de démarrer une 1ère tranche de remplacement de 11 millions de ses compteurs par une technologie communicante.



Pour toute question, un numéro vert Linky est à votre disposition

0 800 054 659 Service & appel

Plus d'infos également sur enedis.fr

4. Compte de gestion du Receveur municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal DECLARE à l'unanimité :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Compte administratif 2016:

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 926 814.48 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 001 067.45 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 74 252.97 €

Monsieur le Maire quitte la salle,

Et sous la Présidence de M. Franck DARRAGON, 1^{er} Adjoint,

Il est procédé aux votes des chapitres budgétaires chapitre par chapitre, dont lecture est donnée.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 707 683.50 euros.

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 012: Charges du personnel: 1 522 803.34 euros.

Voté à l'unanimité

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 637.00 euros.

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 65: Autres charges de gestion courante: 201 138.77 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 67: Charges Exceptionnelles: 2 035.69 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 042 Opérations d'ordres (dont dotations aux amortissements) : 492 516.18 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Les dépenses de fonctionnement sont votées par 19 voix pour et 2 absentions.

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 50 853.74 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 70 : Ventes des services, du Domaine : 187 108.50 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 73: Impôts et taxes: 1 006 081.41 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 74: Dotations et Participations: 1 227 777.69 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 118 753.48 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 76: Produits financiers: 5.03 euros

Chapitre voté à l'unanimité

Chapitre 77: Produits exceptionnels: 410 487.60 euros

19 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Les recettes de fonctionnement sont votées par 19 voix pour et 2 absentions

Il est ensuite donné lecture de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 338 749.82 € Les recettes d'investissement s'élèvent à 743 307.45 €. La section d'investissement présente un excédent de 404 557.63 €.

DEPE	ENSES D'IN\"STISSEMENT	
		CA 2016
Chap. 6	1/010 01 * capital des auguments	41 444,87 €
·)	16818-01 * capital des emprunts	41 444,07 E
,	<i>202-01</i> *Révision du PLU	4 048,00 €
)4	202-01 Revision du FLO	4 040,00 €
7	2041512-01 * Fonds de concours Vestiaires Golf	45 000,00 €
	2041512-01 * Fonds de concourts rue des Moutiers	145 625,00 €
	25 /25/2 52	- 10 0-0,00 0
	Crèches	
	21318-64 * Petit Prince : Travaux sur couverture	20 700,00 €
	2313-64 * travaux mises aux normes	840,00 €
	Mairie	0.0,00
		799,00 €
	2184-020 * Tablette informatique 2184-020 * portes coulissantes	799,00 € 582,00 €
	2313-020 * travaux mises aux normes	54,00 € 54,00 €
	Voirie	31,00 €
	2121 - 823 * Aménagement parvis de la Mairie	3 259,79 €
	2121 - 823 Amenagement parvis de la Mairie 21568-821 * Borne incendie allée H. Grémont	2 232,00 €
		4 492,35 €
	2152-821 * Signalétiques (pann élect./pann rues)	_
	2188-821 * Panneau à messages variables	10 680,00 €
	Ateliers municipaux	
	2183-020 * Postes informatiques + logiciels	2 128,80 €
	2188-020 * Taille-haies	520,00 €
	2188-020 * Outillage(perforateur/perceuse col./panneaux pour étab	:
	2188-020 * Abris de jardins	3 991,97 €
	2188-823 * Clôture pour jardins ouvriers	4 601,08 €
	2188-823 * Estrade pour bennes à déchets verts	594,00 €
	Poste de police	
	2313-111 * Porte d'entrée	1 556,27 €
	Restaurant scolaire	
	2313-251 * travaux mises aux normes	652,57 €
	Eclairage Public	
	2315-814 * illuminations de Noël	1 997,26 €
	Centre de Loisirs	
	2188-421 * rayonnage	2 188,80 €
	Groupe scolaire	
	2188-212 * bancs	1 090,00 €
	2184-212 * vestiaires	1 006,04 €
	2184-212 * mobiliers classe	2 412,14 €
	2188-212 * aspirateur et lave-vitres	590,99 €

2313-212 * Installation d'un visiophone	2 187,53 €
2313-212 * travaux mises aux normes	22 288,82 €
Salle des Events	
2184-30 * rideau scène	3 238,92 €
2184-30 * tables	2 762,40 €
2313-30 * travaux mises aux normes	1 903,26 €
Salle Jean Jaurès	
2188-30 * percolateur	254,88 €
Cimetière	
2315-026 *travaux reprises concessions	1 264,00 €
TOTAL	338 749,82 €

Les dépenses d'investissement sont votées par 19 voix pour et 2 abstentions

EC	ETTES D'INVESTISSEM	ENT	
Chap.			CA 2016
0	Dotations, fonds divers et ré	serves	
	10222-01 * Etat : FCTVA		52 813,78 €
	<i>10226-01</i> * Etat : taxe d'	aménagement	9 975,63 €
	<i>1068-01</i> * Excédent de	fonctionnement	88 000,00 €
13	Subvention d'investissement		
	1321-020 * CAF subvention	on (toiture crèche PP)	2 324,00 €
	1321-020 * Etat : DETR -	Mairie travaux accessibilité	17 628,08 €
	1321-020 * Etat : DETR -	Groupe scolaire : travaux accessibilité	21 309,58 €
	1321-020 * Etat : DETR -	Salle des Events : travaux accessibilité	5 868,20 €
	1323-01 * CD : subvention	on PLU	1 052,00 €
	<i>1343-01</i> * Linkcity : cor	nvention PUP	50 000,00 €
6	Emprunt et dettes assimilés		
	<i>16818-64</i> * CAF prêt 0%(toiture crèche PP)	1 660,00 €
40	Opérations d'ordre		
	192-01 * Vente terrain	LINKCITY	384 492,24 €
	<i>21118-01</i> * Vente terrain	LINKCITY	8 267,76 €
	040-01 *amortissement	s des immobilisations	99 916,18 €
		TOTAL	743 307,45 €

Les recettes d'investissement sont votées par 19 voix pour et 2 abstentions

6. Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal, Après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat de clôture CA 2015	Virement à la section d'invest (1068)	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde Restes à réaliser 2016	Chiffres 2016 à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	1 054 014,70 €		404 557,63 €	D 1 088 652,00 € : R 54 645,00 € :	- 1 034 007,00 €	424 565,33 €
	A		С		Rec - Dép : E	A+C+E : F
Fonctionnement	352 374,88 €	88 000,00 €	74 092,97 €			338 467,85 €
	A	В	С			A-B+C : G

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation des résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

A-B+C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un déficit antérieur de fonctionnement	
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 (si G en excédent)	338 467,85€
	H+I+J: G
Affectation obligatoire	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (compte 1068)	
	Н
Solde disponible comme suit	338 467,85 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	- €
	l I
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	338 468 €
Total affecté au compte 1068	- €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 (si G en déficit)	
déficit à reporter (ligne 002)	

7. Budget supplémentaire 2017 :

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire 2017 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 468 314.00 €

Section de Fonctionnement

DEPENSES:

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice	Vote
011	Charges à caractère général	702 000.00	332 150.00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	23 000.00	4 000.00
60611	Eau et assainissement	7 000.00	1 000.00
60612	Energie - Electricité	150 000.00	10 000.00
60621	Combustibles	1 500.00	500.00
60622	Carburants	7 000.00	3 000.00
60623	Alimentation	75 000.00	7 000.00
60631	Fournitures d'entretien	7 000.00	3 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000.00	30 000.00
60633	Fournitures de voirie	2 000.00	2 000.00
60636	Vêtements de travail	5 000.00	1 000.00
6064	Fournitures administratives	4 000.00	1 000.00
6067	Fournitures scolaires	9 500.00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000.00	0,00
611	Contrats de prestations de services	30 000.00	8 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	50,00
6135	Locations mobilières	30 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0.00
61522	Entretien bâtiments	0,00	0.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000.00	0.00
61523	Entretien voies et réseaux	0.00	0.00
615231	Entretien, réparations voiries	9 000.00	145 000.00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000.00	42 800,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	17 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0.00
6161	Multirisques	25 000,00	3 000.00
6182	Documentation générale et technique	700.00	0.00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000.00	0.00
6188	Autres frais divers	1 000.00	0.00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700.00	0.00
6226	Honoraires	1 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500.00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000.00	3 000.00
6241	Transports de biens	0.00	0.00
6247	Transports collectifs	16 000.00	0.00
6251	Voyages et déplacements	500.00	200.00
6261	Frais d'affranchissement	4 000.00	0.00
6262	Frais de télécommunications	7 500.00	1 000.00
627	Services bancaires et assimilés	500.00	500.00
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	100.00
6284	Redevances pour services rendus	9 000,00	0.00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	110 000.00	25 000.00
6288	Autres services extérieurs	500.00	0.00
63512	Taxes foncières	9 000.00	0.00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500.00	0.00

637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 000.00	2 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500 000,00	100 000,00
6331	Versement de transport	14 000.00	0.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000.00	0.00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 000,00	2 000.00
64111	Rémunération principale titulaires	850 000.00	40 000.00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	7 000.00	0.00
64118	Autres Indemnités titulaires	0.00	0.00
64131	Rémunérations non tit.	130 000.00	30 000.00
64162	Emplois d'avenir	19 000.00	1 000.00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000.00	5 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A F.	140 000.00	5 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	230 000.00	10 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000.00	1 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel Versement au	40 000.00	2 000.00
6456	F.N.C. supplément familial	8 000.00	1 000.00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	20 000.00	0.00
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL.	500.00	0.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 500.00	0.00
6468	Autres charges	6 000.00	3 000.00
014	Atténuations de produits	0,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	210 000,00	8 000,00
6531	Indemnités	85 000.00	3 000.00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patronale	10 000.00	1 000.00
6535	Formation	2 000.00	0.00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000.00	0.00
6542	Créances éteintes	0.00	0.00
6554	Contrib organismes de regroupement	0.00	0.00
65541	Contrib fonds compens. en. Territoriales	85 500.00	-85 500.00
65548	Autres contributions		85 500.00
6558	Autres contributions obligatoires	13 000.00	0.00
6574	Subv. fonct Associat personnes privées	12500.00	2 000.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
TOTA	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 412 000.00	450 150.00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0.00	0,00
668	Autres charges financières	0.00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	8 000.00
673	Titres annulés (sur exercices ant.)	2 000.00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0.00	1 000.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	777,00	5 164.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES		
	=a+b+c+d+e	2 414 500.00	463 314.00
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0.00
042	Opérat. ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	90 000,00	5 000,00
675 676 68	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0.00
68111	Différences sur réalisations (positives)	0.00	0,00
	Dot. amort. etprov. Immos incorporelles DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	90 000.00 90 000,00	5 000.00 5 000,00
	STISSEMENT	<u> </u>	
043	Opéraf ordre Intérieur do la section (10)	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	90 000.00	5 000,00
L'EXERCICE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE E opérations réelles et d'ordre)	2 504 500.00	468 314.00

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 332 150 euros.

20 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

M. Jacoillot estime qu'il est difficile de comprendre les inscriptions budgétaires sur certains articles (il cite le 60632 ou encore le 615221

M. le Maire comprend de raisonnement mais rappelle qu'il n'est pas souhaitable de basculer l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement. Ce qui explique l'inscription de telles sommes.

M. Denancy aurait souhaité que la vente du terrain de 2016 soit réinvestie immédiatement.

Chapitre 012 : Charges du personnel : 100 000 euros.

Voté à l'unanimité

Chapitre 014: Atténuation de produits: 10 000 euros.

20 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 65: Autres charges de gestion courante: 8 000 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 67: Charges Exceptionnelles: 8 000 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 042 Opérations d'ordres (dont dotations aux amortissements) : 5 000 euros

Voté à l'unanimité

Les dépenses de fonctionnement sont votées par 20 voix pour et 2 absentions

RECETTES:

Chap/art	Libellé (1)	Budget de l'exercice	Vote
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	171 700,00	500,00
7022	Coupes de bois	0.00	500.00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000.00	0.00
70312	Redevances funéraires	0.00	0.00
70323	Redev. Occup° domaine public communal	4 000.00	0.00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 000.00	0.00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	200.00	0.00
7067	Redev. services periscolaires et enseign	116 000.00	0.00
70688	Autres prestations de services	45 500.00	0,00
73	Impôts et taxes	1 013 400,00	68 711,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	794 000,00	66 711.00
7321	Attribution de compensation	79 400,00	-79 400.00
73211	Attribution de compensation	0.00	79 400.00
73223	Fonds péréquation ress. interco. commun.	0.00	50 000.00
7325	Fonds péréquation ress. interco. commun.	50 000,00	-50 000.00
7336	Droits de place	14 000,00	2 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	26 000.00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	20 000.00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	30 000.00	0.00
7388	Autres Taxes diverses	0.00	0.00
74	Dotations et participations	1 185 400,00	47 636,00

7411	Dotation forfaitaire	900 000.00	20 000.00
74121	Dotation de solidarité rurale	37 000.00	1 900.00
74127	Dotation nationale de péréquation	0.00	0.00
74712	Emplois d'avenir	19 000,00	0.00
74718	Autres participations Etat	17 000.00	0.00
7472	Participat° Régions	2 000.00	0.00
74751	Participat° GFP de rattachement	36 000.00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	120 000,00	20 000.00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	400.00	-286,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	14 000.00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0.00
74834	Etat- Compens. Exonérat° taxes foncière	5 000.00	-2 891.00
74835	Etat- Compens. Exonérat° taxe habitat°	35 000.00	8 913.00
75	Autres produits de gestion courante	104 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	101 950.00	0.00
758	Produits divers de gestion	2 050.00	0.00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES	2 504 500,00	116 847,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	15 000,00
7718	Autres produits except. Opérat° gestion	0,00	15 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	0.00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00
TOTAL D	ES RECETTES REELLES = a + b + c + d	2 573 202,00	-6 706,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	13 000,00
722	Immobilisations corporelles	0.00	13 000.00
776	Différences sur réalisations négatives)	0.00	0,00
7785	Excédent invest. transféré cpte	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	13 000,00
Ī	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE =Total des opérations réelles et d'ordre)	2 504 500,00	129 847,00
R 002 RES	ULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1	338 467.00
TOTAL DE	S RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		468 314.00

Chapitre 70 : Ventes des services, du Domaine : 500 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 68 711 euros

20 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 74: Dotations et Participations: 47 636 euros

20 voix pour, 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel)

Chapitre 042 Opérations d'ordres (dont dotations aux amortissements) : 13 000 euros

Voté à l'unanimité.

Les recettes de fonctionnement sont votées par 20 voix pour et 2 absentions.

Section d'investissement

DEPENSES

		BP 2017 (pour mémoire)	Crédits reportés	BS 2017	Total BS 2017
16	16818-01 * capital des emprunts	41 445 €		1 400 €	1 400 €
20	202-01 * frais liés à l'élaboration de documents d'urbanisme		12 800 €		12 800 €
204	2041512-112 * fonds de concours cinémomètre		1 800 €		1 800 €
	2041512-40 * fonds de concours blocs vestiaires golf		20 217 €		20 217 €
	2041512-821 * fonds de concours rue des Moutiers		54 375 €	92 000 €	146 375 €
	2041512-821 * fonds de concours route de Rouen		100 000 €	140 000 €	240 000 €
21	2111-01 * terrains nus		315 580 €		315 580 €
	2115-01 * acquisitions foncières		116 600 €		116 600 €
	21568-821 * borne à incendie (x2) Rte Conty et Rue 8 Mai			5 000 €	5 000 €
	2121-823 * parvis Mairie et restructuration allée H.Grémont		2 200 €		2 200 €
	2138-01 * immeuble 5 rue Pasteur		60 000 €		60 000 €
	2188-823 * application smartphone		4 200 €		4 200 €
	2188-823 * jeu de plein air - plaine Malraux	8 000 €			
	Ateliers municipaux				
	2182-020 * remplacement véhicule Jumper			30 000 €	30 000 €
	2188-020 * matériaux construction d'un bâtiment	15 000 €			
	2188-823 * balayeuse		22 000 €	800 €	22 800 €
	2188-823 * débrousailleuse		2 800 €		2 800 €
	2188-020 * materiels sécurisation postes travail (plate-forme)	2 500 €			
	2188-020 * outillages (servante d'atelier)	500 €			
	2188-823 *canisites (x2)	600 €		600 €	600 €
	2188-821 * échafaudage			3 000 €	3 000 €
23	Travaux divers sur voies et réseaux				
	2315-821 * monument aux Morts		3 000 €		3 000 €
op.26	Restaurant scolaire				
	2188-251 * climatisation	24 000 €			
op.43	Signalétique				
	2152-821 * fournitures voirie		5 000 €		5 000 €

		BP 2017	4 ();	22.0047	7
		(pour mémoire)	Crédits reportés	BS 2017	Total BS 2017
p.47	Eclairage Public				
	2315-814 * programme candélabres		43 000 €		43 000 €
	2315-814 * allée du commerce	3 000 €		7 000 €	7 000 €
	2315-814 * extension réseau BT rue du 8 mai 1945			4 000 €	4 000 €
	2315-814 * illuminations de noël			3 000 €	3 000 €
p.50	Salle des Tilleuls				
	21318-30 * menuiseries extérieures			4 000 €	4 000 €
	2188-30 * armoire froide			1 200 €	1 200 €
.56	Centre de Loisirs				
	2183-421 * ordinateur portable			700 €	700 €
	2184-421 * mobilier garderies			1 000 €	1 000 €
	2188-421 * climatisation	10 000 €			- €
	2188-421 * matériel (jouets/chariot/glacières)			2 000 €	2 000 €
	Groupe scolaire				
.60	2183-212 * matériel informatique				- €
	2184-212 * mobilier (classes école)	1 600 €	2 200 €		2 200 €
	2184-212 * mobilier (sièges ATSEM)			900 €	900 €
	2188-212 * alarme anti-intrusion	18 000 €			
	2188-212 * machive à laver/monobrosse	500 €	1 300 €		1 300 €
	2188-212 * sèche-mains			800 €	800 €
	21312-212 * menuiseries extérieures(dt chassis toits matern.)			65 000 €	65 000 €
.61	Mairie				
	2313-020 * refection de la toiture		62 000 €		62 000 €
	2184-020 * mobilier		4 400 €		4 400 €
	2183-020 * matériel informatique			7 000 €	7 000 €
	2183-112 * G.V.E. et Talkie-walkie			3 100 €	3 100 €
.62	Salle des Events				
	2184-30 * tables		7 700 €		7 700 €
	2188-30 * leds		1 300 €		1 300 €

		BP 2017	C	BS 2017	Total BS 2017
		(pour mémoire)	Crédits reportés	BS 2017	10tal BS 2017
ор.63	Salle Jean Jaurès				
	2188-30 * armoire froide	1 200 €			
ор.66	Crèche Nid d'abeilles				
	21318-64 *chaudière			7 100 €	7 100 €
ор.68	Travaux de voirie				
	2315-821 * résidence intergénérationnelle		132 980 €		132 980 €
	2315-821 * rue Pasteur : création de noues		40 000 €		40 000 €
	2315-821 * programmation 2016 (Cauvin, Poste de police etc.)		18 200 €		18 200 €
	2315-821 * création d'un parking avenue JJ			35 000 €	35 000 €
op.73	Cimetière communal				- €
	2315-814 * aménagement		55 000 €	30 000 €	85 000 €
	2184-026 * panneaux d'affichage (x2)				- €
020	020-01 * dépenses imprévues	<i>757 €</i>		244 €	244 €
	Opération d'ordre				
040	21110-823 * voirie : plantations allée Grémont			3 000 €	3 000 €
	21380-020 * atelier : construction d'un abri			10 000 €	10 000 €
		127 102 €	1 088 652 €	457 844 €	1 546 496 €

Les dépenses d'investissement sont votées par 20 voix pour et 2 abstentions (Ensemble avec la Gauche pour Salouel).

RECETTES:

		BP 2017	Crédits reportés	BS 2017	BS 2017
	001-01 * Excédent d'investissement reporté			1 458 572 €	1 458 572 €
10	dotations, fonds divers et réserves				
	10222-01 *FCTVA	27 000 €		20 000 €	20 000 €
	10226-01 *Taxe d'aménagement	2 000 €			ĺ
	1343-01 * Produit convention de PUP		48 280 €		48 280 €
13	Subvention d'investissement				
	1321-64-P42 * Subvention CAF toiture Petit Prince		3 713 €		3 713 €
	1321-823 * agence de l'eau : subvention achat balaye	8 102 €			ĺ
	1321-212-P60 FIPD : subv alarme école			7 279 €	7 279 €
	1321-112 FIPD : subv GVE			1 000 €	1 000 €
16	Emprunts				
	16818-64-P42 * Prêt CAF toiture Petit Prince		2 652 €		2 652 €
040	Opération d'ordre				
	040-01 * amortissements des immobilisations	90 000 €		5 000 €	5 000 €
		127 102 €	54 645 €	1 491 851 €	1 546 496 €

Les Recettes d'investissement sont votées à l'unanimité.

8. Travaux d'aménagement de la route de Rouen : Projet de convention de Fonds de concours.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que des travaux d'aménagement de la route de Rouen sont prévus par la communauté d'agglomération AMIENS METROPOLE.

Les commissions « Environnement et espaces verts » et « Bâtiments, voiries et Urbanisme » se sont réunies pour examiner le projet.

A ce titre, un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux estimé à 1 625 000 € sera demandé à la commune.

M. le Maire présente le projet de convention « fonds de concours » à intervenir.

La commission des Finances réunie le 19 juin, a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

Mme Rochowiak estime que malgré la réunion de présentation faite aux Commissions Voirie et Espaces Verts, l'avis de la Ville n'est pas recueilli par les Services spécialisés d'Amiens Métropole.

M. Hémart rappelle que les commerçants et riverains de la voie ont été consultés et qu'un consensus est toujours recherché par Amiens. Pour exemple, les travaux de la rue des Moutiers l'ont été dans ce sens.

M. Denancy attire de nouveau l'attention des Conseillers sur la gestion des eaux pluviales en raison de la dénivellation de la chaussée et des trottoirs au niveau du Garage, notamment.

- ☞ M. Darragon précise que refaire intégralement la chaussée, avec un grattage pour une remise à niveau coûterait excessivement cher. La chaussée a été profilée ainsi au fil des décennies et qu'il convient désormais de trouver la solution la plus efficace.
- M. Hémart interpellera de nouveau le service compétent afin de connaître le dispositif prévu devant les habitations.

9. Politique territoriale du Département de la Somme : Demande d'aide financière pour les travaux de l'école :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le territoire de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole peut mobiliser les crédits de la nouvelle politique territoriale mise en place par le Département de la Somme sur la période 2017-2020.

A ce titre, il propose d'inscrire les travaux prévus à l'école pour lesquels il présente le plan de financement (HT) :

- Subvention P. Terri. Dpt 25%: 12 578.95 €

- Subvention Etat DETR 23 % : 11 676.00 €

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

Fonds propre: 26 060.86 €
 Montant de la TVA sur le projet : 10 063.16 €
 Total TTC 60 378.97 €

La commission des Finances a émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer tout dossier de financement, et notamment celui à destination du Conseil Départemental.

10. Acquisition d'un appareil pour procès-verbaux électroniques pour la Police municipale : Demande de subvention.

M. le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il a été nécessaire d'équiper les services de Police municipale d'un appareil adapté pour les procès-verbaux électroniques dénommé GVE (géolocalisation verbalisation électronique), pour un montant de 1 700 € TTC.

Dans le cadre de cet achat, l'obtention de certaines subventions est possible.

Sur avis favorable de la commission des Finances, M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point et l'autoriser à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à acquérir le matériel et à déposer tout dossier de subvention.

Mme Rochowiak évoque les sollicitations qu'elle reçoit de la population quant au comportement « brutal » ou « inadapté » des policiers municipaux vis-à-vis des Administrés. Elle demande à ce qu'une réflexion soit engagée afin de créer une relation de confiance et non pas de défiance comme cela est en train de naître.

11. Installation provisoire du CRCA route de Rouen : Projet de convention d'utilisation du domaine public :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la construction d'appartements sur la parcelle de l'ancien magasin « Le Mutant » route de Rouen, l'installation d'une agence du Crédit Agricole est prévue au bas de l'immeuble.

En attendant la réalisation des travaux, le Crédit Agricole propose l'installation d'une agence provisoire sur le parking situé en face du futur bâtiment. Cette installation est prévue à partir du mois de septembre jusqu'au déménagement au rez-de-chaussée du futur immeuble.

A ce titre, M. le Maire propose la mise en place d'une convention pour l'utilisation de ce parking aux conditions ci-après :

- L'emplacement occupé par le Crédit Agricole représentera 7 places de stationnement,
- L'occupation du domaine public sera autorisée moyennant une redevance d'un montant mensuel de 500 €,
- Un préavis d'un mois pour dénoncer la convention au moment du déménagement sera exigé.

Après en avoir délibéré et après avis favorable de la commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention présentée.

12. Infracos : Proposition d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec réduction du loyer :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été sollicité par courrier en date du 21 mars dernier par la Sté INFRACOS, détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques pour les Stés BOUYGUES TELECOM et SFR. INFRACOS propose une convention permettant de prolonger notre partenariat pour l'antenne SFR située sur le site des Events, mais avec une réduction du loyer. Cette baisse consisterait au changement de l'Indice du Coût de Construction (ICC), négatif ces dernières années, par un taux fixe à 2 %.

Après en avoir délibéré et après avis favorable de la commission des Finances, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention présentée.

13. Modification de l'indemnité des élus :

Suite à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des adjoints le samedi 29 mars 2014, les membres de l'assemblée délibérante avaient fixé, conformément aux articles L 2123-20 du CGCT, le montant de l'indemnité du Maire et des adjoints sur la base de l'indice brut terminal 1015.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à la mise en œuvre du protocole PPCR vient modifier la valeur de cet indice.

Suite à la parution de ce décret, il convient de modifier la délibération du 16 avril 2014 afin de viser plus largement l'indice brut terminal de la fonction publique qui est actuellement fixé à 1022 – indice majoré 826.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

Maire :	HEMART Jean-René	55% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 2 128.85€ au 1/1/2017).
1 ^{er} Adjoint :	DARRAGON Franck	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 851.54€ au 1/1/2017).
2 ^{ème} Adjoint :	SELLIER Gisèle	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 851.54€ au 1/1/2017).
^{3ème} Adjoint :	SAUVAL Philippe	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 851.54€ au 1/1/2017).
4 ^{ème} Adjoint :	CORREIA Isabelle	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 851.54€ au 1/1/2017).
^{5ème} Adjoint :	TRANCART Jean-Pierre	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 851.54€ au 1/1/2017).
^{6ème} Adjoint :	HOUARD Pascale	11% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 425.77€ au 1/1/2017).
^{7ème} Adjoint :	HARY Lionel	11% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 425.77€ au 1/1/2017).

Ces indemnités seront mises en place à compter du 01 janvier 2017, date de l'entrée en application du Décret.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe** comme indice de référence l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

M. Boyer évoque les défiances des français à l'égard de leurs hommes politiques. Aussi, dans un souci de transparence, il propose que soient précisés les montants des indemnités perçus par les Elus locaux.

M. Hémart précise que le projet de délibération (rédigé en%) a pour objectif de pouvoir faire évoluer le point d'indice lorsqu'une revalorisation est décidée au niveau national sans avoir à reprendre systématiquement une délibération.

Les membres du Conseil acceptent la proposition de M. Boyer.

14. Proposition d'adhésion à la plateforme multiservices d'Amiens Métropole :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Direction des Espaces Publics d'Amiens a mis en place une plateforme multiservices permettant de mutualiser et mettre à disposition des communes d'Amiens Métropole les capacités d'ingénierie et travaux en matière d'espaces publics dans les domaines suivants :

- ouvrages d'art,
- entretien routier,
- éclairage public,
- patrimoine arboré,
- espaces verts
- gestion du domaine public.

Une visite de la commune a été organisée afin de réaliser un diagnostic de l'état des voiries et des espaces publics communaux. Ce diagnostic a permis de recenser de manière exhaustive les demandes qui pourraient être proposées pour la mise en place d'un programme de travaux pour les opérations d'aménagement ou entretien / modernisation à réaliser si la commune le souhaite.

Après avis favorable de la commission des Finances, M. le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'adhérer à ce service.

Dans un premier temps, une demande pourrait être proposée en matière d'éclairage public et pour l'élagage des arbres dans la commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal a l'unanimité, accepte** l'adhésion de la Commune à la Plateforme Multiservices.

M. Hémart rappelle que cette adhésion n'occasionne aucun frais, ni d'obligation de passer systématiquement nos commandes par Amiens Métropole.

15. Subvention aux associations : ajustement

Dans le cadre de la rèderie organisée par le Comité des Fêtes le 8 Mai dernier, M. le Maire propose après avis favorable de la commission des Finances d'ajuster la subvention comme suit :

Art. 6574 025 + 2 000

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

16. CPIE: Convention 2017

Monsieur le Maire présente la convention 2017 à renouveler avec le C.P.I.E. Vallée de Somme, concernant le chantier d'insertion « les chemins de l'espoir ».

Il propose de faire appel aux services du CPIE 8 jours pour cette année 2017, moyennant le prix de 878.40 € TTC par jour.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** la proposition de Monsieur le Maire.

17. Formations des élus : Débat annuel et tableau récapitulatif

M. le Maire rappelle que L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose un débat annuel relatif à la formation des élus et la mise en place d'un tableau récapitulatif.

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE en 2016 :
	NEANT

Pour l'année 2017, il n'y a pas actuellement, de demande de formation formulée par un membre du Conseil municipal.

18. Rapport annuel sur les marchés publics :

Travaux de rénovation des bâtiments communaux

<u>Lot n° 6 – Electricité ; GAFFE</u> : 17 528, 58 euros TTC (montant initial : 38 520,78 euros TTC ; avenant moins-value de 20 992,20 euros TTC)

> 2016 : 17 528,58 euros (soldé)

<u>Lot n° 8 – Peinture ; COTÉ PEINT</u> : 9 601,95 euros TTC (montant initial : 9397,78 euros TTC ; avenant plus-value de 204,17 euros TTC)

2016 : 208,39 euros (soldé)

19. Rapport annuel sur les opérations immobilières :

Lieu-dit « Chemin d'Amiens »

Cession parcelles ZC 66 et 67 (8630 m²)

> 2016: 392 697 euros TTC.

20. Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2018

Comme chaque année, il a été procédé au tirage au sort de 9 personnes sur la liste électorale, appelées à figurer sur la liste préparatoire du jury d'Assises pour l'année 2018 :

	Personnes tirées au sort sur la liste électorale :
1	BEAUCOUSIN Evelyne
2	FAUVEAUX Gérard
3	DESCHEEMAKER William
4	SEXE Ashley
5	VITTE Claude
6	DEPIL Colette
7	BUSON Eric
8	LEMAIRE Ginette
9	VAAST Aurélie

21. Questions orales:

Aucune question déposée.

Informations diverses:

Néant.

Séance levée à 22H40.